



BILAN DES ACTIVITÉS

FONDS DE RECHERCHE, DE CRÉATION, DE
FORMATION ET D'INNOVATION DANS LE DOMAINE DU
DROIT À LA VIE PRIVÉE, DU DROIT DES PERSONNES
ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATRICES ET
CONSOMMATEURS AU QUÉBEC

2025- 2026

Direction de la philanthropie
et des relations avec
les diplômées et diplômés



UNIVERSITÉ
LAVAL

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	03
Gestion du fonds	04
Programmation – An 1	08
Budget – An 1	10
Appel à projets et résultats <i>Recherche, création et enseignement</i>	11
Concours de bourses et récipiendaires <i>Maîtrise et doctorat</i>	16

INTRODUCTION

Le Fonds de recherche, de création, de formation et d'innovation dans le domaine du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommatrices et consommateurs au Québec (ci-après le « Fonds de recherche ») a pour mission de soutenir des projets novateurs de recherche, de formation et de création portant sur des enjeux majeurs liés à ces domaines. Il favorise le développement de nouvelles connaissances ainsi que l'élaboration de solutions concrètes répondant aux besoins des consommateurs et des milieux concernés. Le Fonds de recherche appuie également des initiatives interdisciplinaires qui contribuent à l'avancement des connaissances et des pratiques dans ces champs d'expertise.

Le présent bilan couvre la période du 11 novembre 2025, date à laquelle le Comité exécutif de l'Université Laval a approuvé la création du Fonds de recherche, jusqu'au 1^{er} juillet 2026.

Il présente les modalités de gouvernance et de gestion du Fonds, la programmation déployée au cours de cette première année d'existence, ainsi que le budget. Il décrit également les paramètres de l'appel à projets et du concours de bourses aux cycles supérieurs lancés en 2026, puis présente les projets retenus et les récipiendaires des bourses.

GESTION DU FONDS

Mission

Le Fonds de recherche a pour objectifs de promouvoir et de protéger le droit à la vie privée au Québec et/ou pour les personnes au Québec en finançant des projets innovants de recherche, de formation et de création qui abordent des problématiques clés dans le domaine du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommatrices et consommateurs.

Il permettra aussi d'offrir des bourses aux personnes étudiantes, stagiaires, chercheuses et chercheurs afin de les aider à se spécialiser dans ces domaines.

Le Fonds de recherche servira également à sensibiliser le public et les consommatrices et consommateurs aux enjeux étudiés, notamment, par l'organisation d'ateliers et de séminaires.

Gouvernance

Le Comité directeur du Fonds de recherche est constitué de cinq membres :

- Une personne représentante du Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation;
- Une personne représentante du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes;
- Une personne représentante du décanat de la Faculté de droit;
- Une personne représentante du décanat d'une autre Faculté;
- Une personne représentante du milieu.

Les mandats des membres du Comité directeur sont de trois ans, renouvelables.

Le Comité peut désigner des administratrices et administrateurs chargés des affaires courantes et se doter de règlements de régie interne.

Le Comité peut déléguer à une ou des personnes certains éléments de son mandat.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité de ses membres.

GESTION DU FONDS (SUITE)

Mandat du Comité directeur

Le mandat du Comité consiste, notamment, à :

- Recevoir et examiner les états des revenus et dépenses du Fonds de recherche transmis par le Service des finances de l'Université Laval;
- Déterminer les activités et les projets à soutenir financièrement en fonction des sommes disponibles au fonds de roulement et selon les priorités établies par le Comité;
- Définir les règles d'admissibilité des activités et des projets à être financés;
- Surveiller l'utilisation des fonds conformément aux normes en vigueur et aux modalités applicables, incluant celles contenues dans l'Entente de règlement intervenue le 13 août 2024 et ayant donné lieu à la création du Fonds de recherche (ci-après, « l'Entente de règlement »);
- Désigner, à l'intention du Service des finances, une personne responsable de la gestion de compte courant habilitée à signer les documents nécessaires;
- Établir, s'il y a lieu, un comité scientifique ou ad hoc dont il définit le mandat, la composition et dont il désigne les membres;
- Présenter au décanat du Vice-rectorat, aux vice-rectorats concernés et à la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés (ci-après, la DPRD) un rapport annuel sur l'exécution de son mandat, en y incluant la composition du Comité et l'état des recettes et déboursés;
- Contribuer à la visibilité et à la notoriété du Fonds de recherche;
- Collaborer aux activités de sollicitation au bénéfice du Fonds de recherche, le cas échéant.

Sous réserve du respect de l'Entente de règlement, le Comité exécutif de l'Université peut modifier au besoin les modalités de gestion sur recommandation du Comité directeur.

Sous réserve du pouvoir de supervision de la Cour supérieure du Québec en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'Entente de règlement, les décisions concernant l'utilisation du don ou de la contribution au Fonds de recherche sont de la compétence exclusive de l'Université.

L'Université délègue la responsabilité de la direction des activités du Fonds au Comité.

Tout membre du Comité doit, pendant la durée de son mandat, éviter dans la mesure du possible, toute situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel et ses devoirs d'administrateur. Il a, le cas échéant, l'obligation de dénoncer toute situation de conflit d'intérêts. Il est fait mention de sa divulgation au procès-verbal de la réunion pendant laquelle le sujet a figuré à l'ordre du jour.

Un membre du Comité ne peut prendre part aux délibérations ni voter sur une question dans laquelle il a un intérêt personnel et distinct. Il doit se retirer de la séance. Le Comité peut néanmoins, avant le retrait du membre de la séance, lui poser toute question jugée nécessaire ou utile.

Le Comité est soumis aux politiques et règles de l'Université, , ainsi qu'à l'Entente de règlement.

Il est de la responsabilité des membres du Comité de signaler au responsable du secteur de rattachement toute situation qui l'amène à se questionner sur sa responsabilité, ou sur l'intégrité ou la régularité des processus au sein du Comité.

GESTION DU FONDS (SUITE)

Composition et mandat du Comité scientifique

Un Comité scientifique du Fonds de recherche (ci-après « Comité scientifique ») est formé pour élaborer la programmation du Fonds de recherche et les appels à projets et à candidatures (bourses) et pour sélectionner les récipiendaires.

Conformément à l'article 3.10 des Lignes directrices sur les conditions de réalisation de la recherche à la Faculté de droit de l'Université Laval, le Comité scientifique est composé de cinq membres :

- Le vice-doyen ou la vice-doyenne à la recherche et aux affaires externes, Faculté de droit;
- Le vice-doyen ou la vice-doyenne aux études et à l'expérience étudiante, Faculté de droit;
- Pierre-Luc Déziel, professeur titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la protection et la valorisation des données de santé, Faculté de droit;
- Serge Kablan, professeur titulaire, Département de management, Faculté des sciences de l'administration;
- Anne-Sophie Charest, professeure agrégée, Département de mathématiques et de statistique, Faculté des sciences et de génie.

Le Comité scientifique s'assure que le Fonds de recherche permettra de :

- Promouvoir et de protéger le droit à la vie privée au Québec et/ou pour les personnes au Québec en finançant des projets innovants de recherche, de formation et de création qui abordent des problématiques clés dans le domaine du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommatrices et consommateurs;
- Financer les activités d'enseignement et de recherche des institutions universitaires liées à cet objectif, définies au sens large pour inclure le financement d'activités liées à la recherche, à l'enseignement, à l'effort artistique, à la recherche technique d'intérêt public, à l'information juridique et aux initiatives de réforme du droit, subventions, prix;
- Financer des bourses aux personnes étudiantes, stagiaires, chercheuses et chercheurs afin de les aider à se spécialiser dans les domaines du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommatrices et consommateurs; et
- Financer des activités de sensibilisation du public et des consommatrices et consommateurs aux problématiques clés en matière de droit à la vie privée, de droit des personnes et des consommatrices et consommateurs, notamment, par l'organisation d'ateliers et de séminaires.

Les membres du Comité scientifique sont nommés pour la durée d'existence du Fonds de recherche.

Le Comité scientifique élabore une programmation scientifique annuelle et prévoit ses modalités de mise en œuvre.

GESTION DU FONDS (SUITE)

Mandat du Comité scientifique (suite)

Le Comité scientifique détermine les conditions d'octroi des subventions et des bourses, en cohérence avec sa programmation scientifique. Il élabore les appels à projets et à candidatures (bourses).

Le Comité scientifique évalue les dossiers reçus aux termes des appels à projets et appels à candidatures (bourses) et sélectionne les récipiendaires.

Deux à trois réunions du Comité scientifique sont organisées par année, dont celles en amont des rencontres du Comité directeur.

L'avis des membres du Comité scientifique est consultatif.

Un membre devra se retirer du Comité scientifique, de manière ponctuelle ou permanente, selon le cas, en cas de conflit d'intérêt.

Mise à jour des activités du Comité scientifique:

Le Comité scientifique s'est réuni à deux reprises en 2026 : le 19 janvier 2026, afin d'élaborer la programmation des activités du Fonds de recherche, puis le 16 juin 2026, pour déterminer les récipiendaires de l'appel à projets et du concours de bourses.



PROGRAMMATION AN 1

Au cours de l'An 1, la programmation du Fonds de recherche vise à appuyer les projets de recherche, de formation et/ou de création portant sur le thème du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommateurs et consommatrices au Québec et pour les personnes du Québec. Les projets peuvent être ancrés dans toute discipline, être de nature disciplinaire ou interdisciplinaire.

1. Thématiques

Le droit à la vie privée, le droit des personnes et de la protection du consommateur peuvent être compris comme englobant, notamment :

- les règles qui encadrent la collecte, l'utilisation ou la communication de renseignements personnels par les organismes publics, les entreprises ou les établissements de santé au Québec ou au Canada ;
- les pouvoirs de fouille, de saisie et de perquisition des services de police, par exemple en ce qui a trait à l'utilisation de dispositifs de reconnaissance faciale ou de logiciels prédictifs ;
- la protection de la vie privée des personnes bénéficiant de lois sociales ;
- les atteintes à l'intimité et à l'intégrité sexuelle que peuvent occasionner la publication non-consentie de faits intimes ou l'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins d'hypertrucage ;
- les dispositifs de profilage des personnes et de décisions automatisées dans différents contextes comme l'immigration, la récidive criminelle ou la consommation ;
- la surveillance au travail ;
- la liberté décisionnelle des personnes, par exemple dans des contextes d'interruption volontaire de la grossesse, de l'aide médicale à mourir ou de la contraception ;
- le secret professionnel ;
- la discrimination et des biais algorithmiques ;
- l'histoire de la vie privée au Québec ou au Canada.

Cette énumération n'a qu'une valeur illustrative et n'est en aucun cas limitative.



PROGRAMMATION AN 1 (SUITE)

2. Projets de recherche, de formation et de création

Soutien à la recherche et à la création

Les financements octroyés en soutien à la recherche et à la création oscilleront entre 10 000\$ et 15 000\$ et seront attribués après évaluation par le Comité scientifique.

Soutien aux activités d'enseignement

Un soutien financier est offert aux membres des corps professoral et enseignant pour intégrer et/ou bonifier des notions relatives à la vie privée, aux droits des personnes, des consommateurs et des consommatrices dans le contenu de leurs cours et de leurs enseignements. À cette fin, des enveloppes allant jusqu'à 5 000\$ sont prévues pour des projets.

3. Bourses de soutien

Un programme de bourses de soutien est mis en place à l'An 1 pour permettre aux personnes étudiantes des cycles supérieurs dont les travaux portent sur le droit à la vie privée, le droit des personnes et de la protection des consommatrices et consommateurs au Québec d'accéder à un soutien financier.

Le programme prévoit l'octroi de :

- 2 bourses de maîtrise professionnelle (avec essai) (10 000\$);
- 2 bourses de maîtrise avec mémoire (15 000\$);
- 2 bourses de doctorat (25 000\$).

Il est entendu que si les bourses ne sont pas attribuées selon les catégories mentionnées ci-avant, elles pourront être autrement réparties, selon les recommandations du Comité scientifique.

4. Disciplines

La présente programmation vise l'ensemble de la communauté universitaire de l'Université Laval. Le corps professoral, le personnel enseignant, les personnes étudiantes des cycles supérieurs de toutes les facultés, départements, écoles, instituts et autres unités peuvent contribuer à sa réalisation et soumettre un dossier aux concours, le cas échéant. Les projets peuvent s'ancrer dans toute discipline et être de nature disciplinaire ou interdisciplinaire.

5. Expertise de la Chaire de recherche du Canada sur la protection et la valorisation des données de santé (DOSA)

La Chaire DOSA contribue à l'amélioration de la santé des populations en développant une expertise de calibre international et des outils pratiques favorisant une utilisation légale, responsable et optimale des données de santé à des fins de recherche. Le titulaire de la chaire, le professeur Pierre-Luc Déziel, agit comme expert aviseur tout au long de la réalisation de la programmation de l'An 1. En contrepartie de ce soutien, une somme annuelle de 15 000\$ par an est versée à sa chaire.

BUDGET – AN 1

À noter que les décaissements propres à chacune des activités ci-dessous sont effectués au cours de l'été et de l'automne 2026.

Activités	Montants prévus	Dépenses réelles
Financement de projets	60 700 \$	85 000 \$
<i>Montants accordés entre 10 000\$ et 15 000\$</i>		
Soutien pédagogique	30 000 \$	0 \$
<i>Montants accordés jusqu'à 5 000\$</i>		
Bourses – Cycles supérieurs	100 000 \$	105 700 \$
<i>2 bourses de maîtrise professionnelle (avec essai) – 10 000 \$</i>		
<i>2 bourses de maîtrise avec mémoire – 15 000 \$</i>		
<i>2 bourses de doctorat – 25 000 \$</i>		
Expertise de la Chaire de recherche du Canada sur la protection et la valorisation des données de santé	15 000 \$	15 000 \$
<i>Montant total</i>	205 700 \$	205 700 \$



APPEL À PROJETS 2025-2026 RECHERCHE, CRÉATION ET ENSEIGNEMENT

Le 13 mai 2026, un appel à projets comprenant deux volets, soit une enveloppe d'appui à la recherche, à la formation et à la création, et une enveloppe de soutien pour les activités d'enseignement, a été publié. Pour voir la publication : [Appel à projets 2025-2026 du Fonds META](#)

Voici les détails :

Enveloppe d'appui à la recherche, à la formation et à la création

Objectif

Un soutien financier est offert pour les projets innovants de recherche, de formation et/ou de création destinés à promouvoir et protéger le droit à la vie privée au Québec et pour les gens du Québec. Ces projets innovants de recherche, de formation et/ou de création, qu'ils soient disciplinaires ou interdisciplinaires, traitent de problématiques clés dans le domaine du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommateurs. Cela inclut la génération de nouvelles connaissances, le développement de solutions pratiques répondant aux besoins des consommateurs et du milieu, d'une façon générale. Ce financement pourrait permettre le développement de projets interdisciplinaires dans ce domaine.

Activités éligibles

L'appui aux projets de recherche, de formation et/ou de création sert à financer les activités suivantes :

1. contrat de travail d'un.e auxiliaire ou d'un.e professionnel de recherche;
2. frais de déplacement permettant de prononcer une communication au Québec;
3. coûts associés à la réalisation d'un événement scientifique, d'une formation ou d'un projet de création, au Québec;
4. coûts associés à la réalisation d'ateliers et de séminaires destinés à partager les résultats de recherche avec le grand public et à sensibiliser les consommateurs et consommatrices à des enjeux liés au domaine du droit à la vie privée, du droit des personnes et à la protection des consommateurs et consommatrices, au Québec; et
5. production d'outils de diffusion des connaissances pour le public québécois.

Financement

Les financements offerts sont d'une valeur allant de 10 000\$ à 15 000\$.



APPEL À PROJETS 2025-2026 RECHERCHE, CRÉATION ET ENSEIGNEMENT (SUITE)

Enveloppe de soutien pour les activités d'enseignement

Objectif

Un soutien financier est offert aux membres des corps professoral et enseignant pour intégrer et/ou bonifier des notions relatives à la vie privée, aux droits des personnes et des consommatrices et consommateurs dans le contenu de leurs cours et de leurs enseignements.

Financement

Les financements offerts sont d'une valeur de 5 000\$.

Dossiers de candidature

Pour les deux volets de l'appel à projets, les dossiers de candidature doivent comprendre les documents suivants :

- Curriculum vitae à jour
- Description du projet (2 pages) avec mention de l'enveloppe ciblée, soit : 1) Enveloppe d'appui à la recherche, à la formation et/ou à la création; ou 2) Enveloppe de soutien pour les activités d'enseignement;
- La description du projet doit comprendre les sections suivantes :
 - Les objectifs du projet
 - La méthodologie
 - Les résultats attendus
 - Les retombées potentielles
- Budget et calendrier de travail (1 page).

Les dossiers doivent être soumis à l'adresse courriel : fondsmeta@ulaval.ca

Sélection des dossiers

Les dossiers seront évalués par le Comité scientifique du Fonds composé de 5 professeur.es. L'évaluation portera sur :

- la qualité scientifique du projet et sa pertinence sociale;
- la pertinence du projet par rapport aux objectifs du Fonds;
- l'originalité et le caractère innovateur du projet;
- les retombées du projet et le potentiel de transfert des connaissances;
- la faisabilité du plan de travail et du budget.

Date limite

Les dossiers doivent être soumis au plus tard le 15 juin 2026 à 17h00.



PROJETS SÉLECTIONNÉS

À la suite de la publication de l'appel à projets, six demandes de financement ont été reçues. Un montant total de 85 000 \$ a été accordé. Voici le descriptif de chaque projet :



Responsable du projet : Chantal Bouchard, Professeure agrégée, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

Titre : Un parcours conforme est-il toujours protecteur? Grille d'analyse de la protection vécue des consommateurs dans les environnements numériques

Résumé : Le projet examine l'écart entre les règles affichées dans les parcours numériques et la capacité réelle des consommateurs à comprendre, choisir et exercer leurs droits. Il propose de créer une grille d'analyse pour évaluer concrètement la protection vécue et améliorer les pratiques en matière de consommation et de vie privée.

Montant accordé : 15 000 \$



Responsable du projet : Pierre-Luc Déziel, Professeur titulaire, Faculté de droit

Titre : Les attentes, préoccupations et besoins en matière de vie privée des personnes mineures placées sous la responsabilité de la DPJ : une étude qualitative

Résumé : Le projet examine l'écart entre les règles affichées dans les parcours numériques et la capacité réelle des consommateurs à comprendre, choisir et exercer leurs droits. Il propose de créer une grille d'analyse pour évaluer concrètement la protection vécue et améliorer les pratiques en matière de consommation et de vie privée. Il repose sur des entrevues qualitatives avec des mineurs pour produire des connaissances utiles aux milieux juridiques et sociaux, et améliorer la protection de leurs droits et leur participation aux décisions.

Montant accordé : 15 000 \$



PROJETS SÉLECTIONNÉS (SUITE)



Responsable du projet : Cinthia Duclos, Professeure titulaire, Faculté de droit; Marc Lacoursière, Professeur titulaire, Faculté de droit

Titre : La finance ouverte et la protection des consommateurs

Résumé : Ce projet analyse l'essor de la finance ouverte et ses impacts sur la protection des consommateurs, notamment en matière de partage de données et de services offerts par les FinTechs. Il vise à évaluer l'adéquation du cadre juridique actuel et à proposer des mesures pour mieux protéger les consommateurs et leurs renseignements personnels dans cet écosystème en transformation.

Montant accordé : 15 000 \$



Responsable du projet : Julien Larrègue, Professeur agrégé, Faculté des sciences sociales

Titre : Le profilage génétique à l'ère de l'intelligence artificielle

Résumé : Ce projet étudie l'usage de l'intelligence artificielle dans l'expertise génétique en justice criminelle, notamment le génotypage probabiliste et le phénotypage ADN, afin de comprendre leur rôle dans les enquêtes et leur crédibilité. Il vise aussi à analyser leurs effets potentiels en matière de profilage et de discrimination, en documentant leur développement et leur utilisation au Québec.

Montant accordé : 15 000 \$



PROJETS SÉLECTIONNÉS (SUITE)



Responsable du projet : Nadia Sereiocco, Professeure adjointe, Faculté des lettres et des sciences humaines

Titre : La collecte de données personnelles de META au regard du droit civil québécois et de l'application de la Loi 25

Résumé : Ce projet analyse les mécanismes de collecte et de consentement des données de META à la lumière du droit civil québécois et de la Loi 25, afin d'identifier les tensions entre ces pratiques et les exigences juridiques locales. Il vise à proposer une analyse comparative et des outils pour mieux comprendre et encadrer la protection des renseignements personnels dans ce contexte numérique.

Montant accordé : 10 000 \$



Responsable du projet : Arnaud Anciaux, Professeur agrégé, Faculté des lettres et des sciences humaines

Titre : Prévenir, punir ou guérir : possibles et conditions d'une régulation des hypertrucages sexuels au Québec

Résumé : Ce projet analyse les enjeux des hypertrucages sexuels générés par l'intelligence artificielle (*deepfakes*) et leurs impacts sur la vie privée et l'intégrité des personnes, en examinant notamment comment ces pratiques sont perçues et encadrées. Il vise à proposer des avenues de régulation au-delà de la seule criminalisation, en combinant droit, normes sociales, marché et architecture numérique pour mieux prévenir ces phénomènes.

Montant accordé : 15 000 \$



CONCOURS DE BOURSES 2025-2026 MAÎTRISE ET DOCTORAT

Le 14 mai 2026, un concours de bourses a été lancé. Pour voir la publication : <https://www.fd.ulaval.ca/actualites/concours-de-bourses-2025-2026-du-fonds-meta>.

Voici les détails du concours :

Objectif

Ce concours vise à soutenir les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs – maîtrise avec essai, maîtrise avec mémoire et doctorat – provenant de toutes les disciplines, y compris celles adoptant une approche interdisciplinaire, qui s'intéressent à ces domaines en pleine évolution.

Thématiques

Les projets soumis peuvent porter sur une vaste gamme de questions liées notamment :

- à la protection des renseignements personnels par les organismes publics, les entreprises ou les établissements de santé;
- aux pouvoirs de surveillance et d'enquête, incluant les technologies comme la reconnaissance faciale ou les outils prédictifs;
- à la vie privée dans les programmes sociaux;
- aux atteintes à l'intimité, incluant la diffusion non consentie de contenus intimes ou l'usage de l'intelligence artificielle (ex. hypertrucage);
- au profilage et aux décisions automatisées;
- à la surveillance en milieu de travail;
- à la liberté décisionnelle des personnes (santé, reproduction, fin de vie);
- au secret professionnel;
- aux discriminations et biais algorithmiques;
- à l'histoire de la vie privée au Québec ou au Canada.

Cette liste est non exhaustive, reflétant la volonté du Fonds d'encourager des recherches innovantes et diversifiées.

Nombre de bourses offertes

- 2 bourses de maîtrise professionnelle (avec essai) : 10 000 \$ chacune
- 2 bourses de maîtrise (avec mémoire) : 15 000 \$ chacune
- 2 bourses de doctorat : 25 000 \$ chacune

Le comité de sélection se réserve la possibilité de répartir les bourses différemment selon la qualité des candidatures reçues.



CONCOURS DE BOURSES 2025-2026 MAÎTRISE ET DOCTORAT (SUITE)

Admissibilité et approche interdisciplinaire encouragée

Le concours est ouvert à toutes les disciplines, traduisant l'importance d'aborder les enjeux du droit à la vie privée et de la protection des personnes sous des angles multiples (juridique, technologique, social, éthique, etc.).

Dossier de candidature

Les personnes candidates doivent soumettre un dossier complet comprenant :

- un curriculum vitae;
- les relevés de notes à jour;
- une description du projet (maximum 2 pages) incluant :
 - les objectifs,
 - la méthodologie,
 - les résultats attendus,
 - les retombées potentielles;
- un budget et un calendrier de réalisation;
- une preuve d'inscription à l'Université Laval pour l'année en cours.

Les candidatures doivent être transmises par courriel à : fondsmeta@ulaval.ca.

Critères de sélection

Les dossiers seront évalués par le Comité scientifique composé de cinq professeures et professeurs, selon les critères suivants :

- la qualité scientifique et sociale du projet;
- la pertinence par rapport aux objectifs du Fonds;
- la contribution originale à l'avancement des connaissances;
- la faisabilité du projet de recherche.

Date limite

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 11 juin 2026 à 13 h.



RÉCIPIENDAIRES

Au total, 33 candidatures ont été soumises dans le cadre du concours de bourses. À l'issue de l'évaluation des dossiers, sept bourses, pour un total de 105 700 \$, ont été attribuées aux personnes suivantes :

Nom de la / du récipiendaire	Titre du projet Programme d'études	Montant de la bourse
Laurent Côté-De Lagrave	« La divulgation de la preuve en matière pénale à l'ère de l'intelligence artificielle » Maîtrise avec essai en droit	10 000 \$
Justin Côté-Dupuis	« La souveraineté numérique, la Loi 25 et les organisations de la société civile québécoise face aux plateformes dominantes (GAFAM) » Maîtrise avec essai en relations industrielles	10 000 \$
Jean-Philippe Cloutier Tanguay	« L'effectivité des droits en psychiatrie: la rencontre patient-psychiatre comme espace de négociation normative » Maîtrise avec mémoire en droit	15 000 \$
Clara Landry	« La criminalisation des femmes survivantes de violences sexospécifiques » Maîtrise avec mémoire en droit	15 000 \$
Vincent Anglerhart	« Les enjeux juridiques posés par les techniques d'enquête dites intrusives de l'État au regard des droits et libertés individuels : étude comparée des systèmes canadien et français » Doctorat en droit	25 000 \$



RÉCIPIENDAIRES (SUITE)

Nom de la / du récipiendaire	Titre du projet Programme d'études	Montant de la bourse
Elye Plourde	« L'encadrement juridique des relations polyamoureuses en contexte québécois et canadien » Doctorat en droit	25 000 \$
Bourse complémentaire		
Maxence Verhaverbeck	« Interprétabilité des réseaux de neurones sur graphes pour l'étude des représentations culturelles latentes et du profilage algorithmique » Maîtrise avec mémoire en informatique	5 700 \$



Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés

2325, rue de l'Université, local 3402
Québec (Québec) G1V 0A6

info@dprd.ulaval.ca

418 656-3292

dprd.ulaval.ca